

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE L'INDRE

# MAIRIE DE SAINT-GAULTIER

ARRONDISSEMENT  
DU BLANC

Téléphone : 02-54-01-66-00

## ARRETE MUNICIPALE N°AP 2024 47

**Objet : Tableau annuel d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2ème classe pour l'année 2024**

Le Maire de Monsieur Bruno CHARTIER,  
VU le Code Général de la Fonction Publique,  
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;  
VU l'arrêté du 25 février 2021 portant définition des lignes directrices de gestion,  
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT (préciser par examen s'il y a lieu)
1) GEORGET Christelle	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe

**Article 2<sup>ème</sup>** : Les présents tableaux d'avancement seront transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Les présents tableaux d'avancement seront transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Saint-Gaultier, le 05 septembre 2024

Affiché le

Le Maire,

Bruno CHARTIER

